OCOM C431.03 – FAIRE VOLER UN AÉRONEF RADIOCOMMANDÉ

1. **Rendement** : Faire voler un aéronef radiocommandé

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) des aéronefs radiocommandés,

      (2) de la supervision, et

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : un local spacieux (p. ex., gymnase ou salle d'exercice militaire) ou un grand terrain pour faire voler un aéronef radiocommandés.

3. **Norme** : Le cadet doit faire voler un aéronef radiocommandé.

4. **Points d'enseignement** : Conformément aux instructions fournies avec l'aéronef radiocommandé et le code de sécurité des Modélistes Aéronautiques Associés du Canada (MAAC), demander aux cadets de faire voler un aéronef radiocommandé.

5. **Durée** :

a.	Introduction et conclusion :	10 min
b.	Activité pratique :	80 min
c.	Durée totale :	90 min

6. **Justification** : Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive d'initier les cadets à un aéronef radiocommandé dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des habiletés et des connaissances dans un environnement amusant et stimulant.

7. **Documents de référence** : C3-303 *Model Aeronautics Association of Canada Safety Code*. (2008). Extrait le 5 février 2009 du site http://www.maac.ca/docs/2007/maac_safety_code_v008sept30_08_english.pdf

8. **Matériel d'instruction** : Des aéronefs radiocommandés.

9. **Matériel d'apprentissage** : Des aéronefs radiocommandés.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. On recommande que les trois périodes allouées à cet OCOM se donnent consécutivement.

    b. L'aéronef radiocommandé peut voler individuellement ou en petits groupes de deux à quatre cadets.

    c. La présence d'instructeurs adjoints est requise pour cette leçon.

    d. Choisir le modèle réduit approprié parmi les modèles suivants :

       (1) Blade CX2 / CX3 (hélicoptère électrique téléguidé),

       (2) Blade MCX (hélicoptère électrique téléguidé),

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

(3) SPAD Debonair (avion téléguidé),

(4) Alpha 40 DSM2 RTF (avion radiocommandée),

(5) Vapor Bind-N-Fly / RTF (avion radiocommandée), et/ou

(6) tout autre modèle au choix du cmdt de l'escadron.

e. L’hélicoptère choisi doit être muni d'un système de rotor contrarotatif et d’un émetteur radio de 2.4 GHz.

f. On peut également utiliser des simulateurs d’aéronef téléguidés tels que le RealFlight (logiciel Knife Edge) ou FS One (Hangar 9) qui s’exécutent sur un ordinateur personnel.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PG-002/A-CR-CCP-804-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.